

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1086/SG accordant une une autorisation préalable de construire.

n° 1086/SG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 juillet 1968

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1968

Date du numéro
10 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à Mile Brustier, l'autorisation préalable de construire un logement de plain-pied, type préfabriqué, à Ambouli, sur le titre foncier n° 348. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Diibouti suivant la procédure réglementaire.